

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Président
2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 avril 2015
3. Désignation des mandats à l'Assemblée générale de l'IFOREP (reporté)
4. Réajustement des orientations 2014/2016 et actions prioritaires sur l'exercice 2016
Présentées par les Délégations Syndicales
5. Présentation des comptes
 - Présentation des remarques du Commissaire aux Comptes, relatives aux comptes 2014
 - Arrêté des comptes 2014 définitif
 - Validation de la note de cadrage budgétaire 2016
6. Conventions et Partenariats
7. Propositions et projets de délibérations issus des Commissions Nationales
8. Patrimoine et dossiers immobiliers

1. INFORMATION DU PRÉSIDENT:

Loi relative à la transparence des comptes des CE (Loi 2014-288 du 5 mars 2014)

- 1) Une démarche de rencontre technique avec le ministère en date du 15 janvier 2015, en direction du Comité de Coordination des CMCAS (réalisation d'un décret de loi spécifique pour les Activités Sociales).
- 2) Une rencontre a eu lieu le 17 février 2015 avec le Comité, au cours de laquelle beaucoup d'interrogations ont été suscitées de la part du Ministère sur le fonctionnement des Activités Sociales et de la CCAS.
- 3) Suite à cette réunion, il paraît important de pouvoir à nouveau échanger avec le Ministère, pour apporter des éléments significatifs sur le fonctionnement actuel des Activités Sociales, en distinguant la CCAS et le Comité de Coordination, qui sont 2 organismes bien distincts et qui nécessitent des échanges pour expliquer les outils et les démarches de contrôle mis en œuvre depuis le 12 octobre 1989 (CAC), tout en expliquant notre singularité dans le monde des CE.
- 4) Proposition d'une rencontre le 10 juin 2015 avec le Ministère : demande l'avis du CA de la CCAS.

¹ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

² Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

Campagne « Solidarité Vacances Jeunes » SPF (Secours Populaire Français)

Au terme de la campagne « solidarité vacances jeunes – été 2015 », initiée en lien avec les CMCAS et les antennes locales du Secours Populaire, je vous informe que cette année, la CCAS accorde :

- 169 places gratuites et 143 places payantes

Pour permettre à des enfants (tranche d'âge 6/8 ans et 9/11 ans), issus de milieux défavorisés, de pouvoir partir en vacances.

Avec un partenariat de près de 20 ans d'existence (la première convention avec le SPF date de 1996), nous constatons que les besoins en terme d'aide au départ en vacances sont toujours présents et que pour y remédier, la mobilisation et l'engagement des CMCAS ne faiblissent pas :

- Places gratuites : 238 demandes exprimées (42 CMCAS)
- Places payantes : 161 demandes exprimées (33 CMCAS)

Par ailleurs, il est à noter qu'à l'occasion de son 70^{ème} anniversaire, le SPF organise tout au long de l'année 2015, diverses initiatives autour de cet événement. L'un de ces temps forts étant la journée des oubliés des vacances (le 19 août) qui rassemblera 70 000 personnes sur le Champs de Mars, pour un moment inoubliable.

À cette occasion, et en tant que partenaire historique, la CCAS a été sollicitée pour apporter son soutien logistique à cette opération.

J'ai par conséquent demandé à la Direction de l'Exploitation d'analyser la faisabilité de cette collaboration et de nous faire un retour pour le prochain Bureau.

Complément d'information sur le projet d'aide au développement

Dans la délibération n°2015-070, votée au CA du 8 avril dernier, concernant les projets d'aides au développement pour l'année 2015, il est indiqué que pour le projet AFR 26-15 est suspendu dans l'attente de l'examen du dossier.

Pour information, la CMCAS des Hauts de Seine vient de délibérer dans son Bureau du 12 mai et a émis un avis favorable au financement de ce projet à hauteur de 10 000 euros.

Solidarité Les Vacances pour Tous : Évènement organisé par l'UNAT 69 et les organisations syndicales régionales

Depuis 2006, l'association « Pour une Montagne Solidaire » (réunissant l'UNAT Rhône Alpes et les OS régionales (CFDT/CGT/CFE-CGC ET CFTC), travaille pour faire vivre en région Rhône-Alpes la déclaration commune « Pour des vacances de qualité pour tous », signée nationalement en 2001 et renouvelée en 2006.

Pour 2015, ils souhaitent réitérer un évènement les 20 et 21 juin 2015 à Salavas en Ardèche.

Dans ce sens, ils demandent à la CCAS la possibilité de leur prêter et installer 40 toiles de tente 5x5 pour héberger 150 personnes sur le camping le samedi soir, des matelas et 2 chapiteaux de 8x12 pour l'accueil.

Ils souhaitent aussi utiliser des assiettes, couverts et serviettes biodégradables, et/ou recyclables pour le repas du samedi soir (500 personnes), et aussi organiser le goûter du dimanche, à base de produits locaux, comme des fruits.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2015

Le PV du CA du 8 avril est approuvé à l'unanimité.

4. RÉAJUSTEMENT DES ORIENTATIONS 2014/2016 ET ACTIONS PRIORITAIRES SUR L'EXERCICE 2016 PRÉSENTÉES PAR LES DÉLÉGATIONS SYNDICALES

Voir le réajustement des orientations FO en annexe au compte rendu.

5. PRÉSENTATION DES COMPTES :

DÉLIBÉRATION N°2015.087

Arrêté et approbation des comptes annuels 2014 de la ccas

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, a examiné les comptes annuels 2014.

Cette disposition est purement technique et fait suite au rapport du commissaire aux comptes.

Voter contre cette délibération c'est mettre en doute le travail du commissaire aux comptes.

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT + CFE

DÉLIBÉRATION N° 2015.086

Note de cadrage budgétaire 2016

Cette note, à destination des directions supports, métiers et de l'exploitation, présente le planning d'arbitrage préalable suite aux remontées effectuées dans le cadre de la construction budgétaire 2016, et vise à fixer le planning pour permettre d'apporter les correctifs nécessaires et inscrire le budget selon les objectifs fixés par le Conseil d'Administration en juin 2015.

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT

ABSTENTION : CFE

6. CONVENTIONS ET PARTENARIATS

DÉLIBÉRATION N° 2015.099

Résiliation anticipée de la convention relative au complexe sportif de Valmy à Colombes (92700)

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2015.101

Aide au départ avec la FNEG du SPF

Mise en place d'un partenariat avec « Fédération Nationale des Électriciens et Gaziers du Secours Populaire Français » (SNEG – SPF), à l'occasion des 70 ans du Secours Populaire Français.

Il est proposé d'initier une aide allouée par la FNEG du SPF en direction des familles en difficulté issues des Industries Électriques et Gazières. Le montant de l'aide est destiné à participer aux coûts de transport afin de lever le frein au départ en vacances.

POUR : CGT + FO + CFD
ABSTENTION : CFE

DÉLIBÉRATION N° 2015.088

Partenariat avec RESF35

La CCAS valide le projet de partenariat avec R.E.S.F. 35, et la CMCAS Haute Bretagne : la nature et mode d'accueil

et de participation au séjour des ressortissants présentés par RESF35 durant les semaines 27 et 28 sur le Centre de Trébeurden.

POUR : CGT + FO + CFD
CONTRE : CFE

DÉLIBÉRATION N° 2015.102

Contrat AG2R

Vu l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 12 mai 2015, le Conseil d'Administration de la CCAS décide de déposer un pourvoi devant la Cour de Cassation.

POUR : CGT + FO + CFE
ABSTENTION : CFD

7. PROPOSITIONS ET PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS ISSUS DES COMMISSIONS NATIONALES

DÉLIBÉRATION N°2015.085

Simplification de la prise de réservation des places disponibles de l'été 2015

Au cours des deux précédentes saisons d'été, le Conseil d'Administration a pris la décision de faciliter la réservation directe des logements disponibles pour la campagne d'été, afin d'optimiser l'accès aux séjours du plus grand nombre. Cette mesure visait également à améliorer le taux d'occupation des centres de vacances Adultes.

Il est proposé au Conseil d'Administration de reconduire la mesure :

Toutes les places disponibles dans les centres et séjours seront rendues accessibles en réservation directe à compter du 1^{er} juin 2015 pour la saison d'été.

POUR : Unanimité

DÉLIBÉRATION N° 2015.089
Contrat scolaire

Renouvellement du Contrat Scolaire pour la période 2015-2016, aux conditions suivantes qui sont inchangées :

- Reconduction des garanties de base au tarif annuel de 13.41 €
- Reconduction de l'option « vol avec agression » au tarif annuel de 12 €
- Reconduction de la dégressivité du tarif (assurance scolaire et option) de 10 % pour le 2^{ème} enfant, de 20% pour le 3^{ème} enfant et de 30 % pour le 4^{ème} enfant.

Les garanties de ce contrat sont reconduites à l'identique et sans augmentation tarifaire par rapport à la période 2014-2015.

Pour FO, nous considérons que ce contrat n'est pas assez compétitif par rapport aux différentes offres sur le marché.

POUR : CGT + CFE
CONTRE : FO + CFDT

DÉLIBÉRATION N° 2015.090
Contrat chasse

Renouvellement du contrat Chasse au 1er juillet 2015, aux conditions suivantes :

- Augmentation de 5 % de la garantie de base (soit 20.05€). (Responsabilité Civile du chasseur et Défense Pénale et Recours)
- Plafonnement de la garantie des dommages corporels causés à l'occasion de la chasse à hauteur de 4.600.000 €
- Augmentation de 10 % des options « chiens de chasse »
- Augmentation de 5 % des options « fusil de chasse »
- En cas de blessure du chien : les franchises en fonction des options demeurent inchangées.

Pour rappel :

- Option 1 : 10 % du montant du sinistre avec un minimum de 30 €
- Option 2 : 10 % du montant du sinistre avec un minimum de 40 €
- Option 3 : 10 % du montant du sinistre avec un minimum de 50 €

POUR : CGT
CONTRE : CFDT + CFE
ABSTENTION : FO

8. PATRIMOINE ET DOSSIERS IMMOBILIERS:

DÉLIBERATION N°2015.077

Acquisition de 4 parcelles situées à le Mônetier-les-bains

CONTRE : UNANIMITE

DÉLIBERATION N°2015.084

Cession de parcelles - SCI « LE DOMAINE DE STE-CROIX »

POUR : UNANIMITÉ

DÉLIBERATION N°2015.091

Prorogation du bail à loyer EUROBAT FURIANI ERBAJOLO
20600 BASTIA (Corse)

POUR : CGT + FO + CFE

CONTRE : CFDT

DÉLIBERATION N°2015.092

Cession d'un immeuble sis Chemin d'Agoretta 64210 BI-
DART (Pyrénées Atlantiques)

POUR : CGT

CONTRE : CFDT + CFE

ABSTENTION : FO

DÉLIBERATION N° 2015.093

Cession de parcelles non baties sises à YVRE L'EVEQUE
(SARTHE)

POUR : UNANIMITE

DÉLIBERATION N°2015.094

Cession d'une parcelle sur le SITE de MENTON (06500
Alpes Maritimes)

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT

ABSTENTION : CFE

DÉLIBERATION N°2015.095

Cession de deux parcelles sur le SITE de MENTON (06500
Alpes Maritimes)

POUR : CGT + FO

CONTRE : CFDT

ABSTENTION : CFE

DÉLIBERATION N° 2015.096

Cession du complexe sportif MARCEL PAUL SISES à VAU-
REAL (VAL D'OISE)

POUR : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 2015.097

Rétrocession voiries sises à VAUREAL (VAL D'OISE)

POUR : UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N°2015.103

Annulation de la délibération N°2015.074 relative à la conclusion d'un bail civil pour le Centre de Vacances « Le Pouldu », sis 16 Rue des Grands Sables - 29360 Clohars-Carnôet (Finistère).

POUR : CGT + FO + CFE

ABSTENTION : CFDT

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS

LE JEUDI 11 JUIN 2015